



Conseil économique et social

Distr. limitée
15 avril 2011
Français
Original : anglais

Pour suite à donner

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Session annuelle 2011

20-23 juin 2011

Point 6 b) de l'ordre du jour provisoire *

Projet de descriptif de programme de pays**

Philippines

Résumé

Le projet de descriptif de programme de pays des Philippines est présenté au Conseil d'administration pour examen et commentaires. Le Conseil d'administration est invité à approuver le budget indicatif global de 15 495 000 dollars des États-Unis à prélever sur les ressources ordinaires dans la limite des fonds disponibles pour la période 2005-2009, et à 70 000 000 dollars des États-Unis à prélever sur d'autres ressources, sous réserve du versement de contributions à des fins spéciales pour la période de 2012 to 2016.

* E/ICEF/2011/8.

** Conformément à la décision 2006/19 du Conseil d'administration, le présent document sera révisé puis affiché sur le site Web de l'UNICEF, en même temps que le tableau récapitulatif des résultats, au plus tard six semaines après l'examen du projet de descriptif de programme de pays à la session annuelle 2011 du Conseil d'administration. Le descriptif de programme de pays révisé sera ensuite approuvé par le Conseil d'administration lors de sa deuxième session ordinaire de 2011.



Données de base[†]

(2009 sauf indications contraires)

| | |
|---|--------------------|
| Nombre d'enfants de moins de 18 ans (<i>millions</i>) | 37,0 |
| TMM5 (<i>pour 1 000 naissances vivantes</i>) | 33 |
| Insuffisance pondérale (<i>%, modérée et grave, 2008</i>) | 22 ^a |
| Taux de mortalité maternelle (<i>pour 100 000 naissances vivantes, 2006</i>) | 160 ^b |
| Taux de scolarisation dans le primaire (<i>% net, garçons/filles, 2008</i>) | 91/93 ^c |
| Élèves du primaire qui atteignent la cinquième année de scolarité (<i>%, 2006</i>) | 73 ^c |
| Accès à de l'eau plus salubre (<i>%, 2008</i>) | 91 ^d |
| Accès à des installations sanitaires adéquates (<i>%, 2008</i>) | 76 ^d |
| Taux de prévalence du VIH (<i>%</i>) | <0.1 |
| Enfants qui travaillent (<i>%, mineurs âgés de 5 à 14 ans, 1999</i>) | 12 |
| Enregistrement des naissances (<i>%, enfants de moins de 5ans, 2000</i>) | 83 |
| (<i>garçons/filles, urbain/rural</i>) | 83/83 87/78 |
| Enfants de 1 an ayant reçu les trois doses du vaccin combiné diphthérie/coqueluche/tétanos DPT3 (<i>%</i>) | 87 ^e |
| Enfants de 1 an vaccinés contre la rougeole (<i>%</i>) | 88 ^e |

[†] Des données pays plus complètes sur les enfants et les femmes sont disponibles sur www.childinfo.org/.

^a De la naissance à 60 mois. Normes de croissance de l'enfant de l'Organisation mondiale de la santé. .

^b 94 décès pour 100 000 naissances vivantes représente l'estimation pour l'année 2008 élaborée par le groupe interinstitutions pour les estimations en matière de mortalité maternelle des organismes des Nations Unies (OMS, UNICEF, FNUAP, et la Banque mondiale, avec le concours d'experts techniques indépendants), ajustée pour tenir compte des non-signalements et des erreurs de classification. Pour des informations plus complètes, consultez le site www.childinfo.org/maternal_mortality.html.

^c Données de base sur le système éducatif : taux de scolarisation nette (%) 85.1 (total), 84,6 (garçons), 85,7 (filles). Taux de survie: Total = 78,32%.

^d Données 2008 selon l'enquête démographique et sanitaire (NDHS) : Approvisionnement en eau = 90,1 %, assainissement = 65,8 %.

^e NDHS 2008: DPT3 = 85,6 %, rougeole = 84,5 %. Les résultats de cette enquête confirment les chiffres de couverture administrative (qui sont à la base des estimations de l'OMS/UNICEF) et les données 2008 de NDHS pour les enfants vaccinés avant leur douzième mois : DPT3 = 82,8 % et rougeole = 76,2 %.

La situation des femmes et des enfants

1. Les Philippines sont un archipel de plus de 7 000 îles qui comptent une population de près de 89 millions d'habitants. Le pays est doté d'un gouvernement présidentiel et la législation est dévolue à un Congrès bicaméral. Depuis juillet 2010, un gouvernement nouvellement élu démocratiquement a entrepris une réforme qui figure dans le Plan de développement des Philippines (2011-2016). Le Plan s'attache en priorité à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement et comporte un programme phare de transfert monétaire assorti de conditions et un

processus de paix modernisé. La réforme vise à lutter contre des inégalités profondément ancrées dans le tissu social, économique et politique.

2. Les observations finales de 2008 du Comité des droits de l'enfant dans les troisième et quatrième rapports de l'État partie ont ébauché des mesures et des étapes à suivre en vue de promouvoir et de protéger les droits des enfants. Parmi celles-ci, il convient de citer l'adoption du texte de loi sur les droits des femmes (« la grande Charte des femmes ») et de la loi sur la justice pour mineurs et la protection des mineurs de 2006, ainsi que l'abolition de la peine de mort pour les mineurs et pour les adultes. Toutefois le Comité a relevé la nécessité de coordonner et d'augmenter les allocations budgétaires pour les enfants. Il a souligné que le pays avait besoin d'une législation et de la mise en application de lois sur les peines corporelles, de mobilisation pour les droits des enfants et d'une meilleure collecte et diffusion des données. Le Comité a fait référence notamment aux groupes vulnérables des enfants, dont ceux qui se trouvent dans des zones propices aux catastrophes naturelles et aux conflits, et ceux qui subissent toutes formes d'abus, dont les enfants handicapés.

3. L'économie a progressé de 6 % par an en moyenne depuis 2005, et l'Indice de développement humain s'est amélioré. Cependant, de sérieux problèmes structurels menacent la durabilité de ces avancées économiques. La pauvreté des enfants reste élevée, à 41 %, à l'instar de l'inégalité, comme l'indique un coefficient de Gini de 0,448. Les disparités régionales ont augmenté, essentiellement du fait du modèle de croissance imprimé par le secteur privé, une préférence accordée aux riches dans l'allocation du budget, des revenus faibles, la corruption et un investissement faible dans les secteurs sociaux (moins de 4 % du produit intérieur brut ou PIB). Certaines provinces de Visayas et Mindanao sont très affectées par les inégalités sociales. Des insurrections armées qui ne sont pas commanditées par l'État mettent en danger la sécurité des vies humaines, ainsi que les tensions grandissantes dans la Mer de Chine et la vulnérabilité aux catastrophes naturelles et aux changements climatiques. Ces difficultés pèsent également sur les ressources disponibles dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement d'ici 2015.

4. Les Philippines sont sur la bonne voie pour atteindre la plupart des objectifs du Millénaire pour le développement, dont l'égalité entre les sexes. Cependant, l'échec scolaire dans le primaire, la mortalité maternelle et le VIH/sida reflètent des lacunes importantes dans l'investissement. Alors que la cible visant à réduire le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans serait probablement atteinte, les taux élevés de mortalité néonatale et de malnutrition n'ont en revanche guère reculé. La couverture du programme Soins et développement de la petite enfance ne représente que 33 %. Les taux de décrochage scolaire sont élevés, notamment chez les garçons, au cours des deux premières années de scolarité, essentiellement du fait de la pauvreté. Environ 20 millions de Philippins n'ont pas accès à l'assainissement, comme la moitié des écoles publiques. Bien que le taux national de prévalence du VIH reste au-dessous de 1 %, de nouveaux cas chez les 15-24 ans ont quintuplé en deux ans. Les 15-17 ans, très exposés, sont très mal informés sur la prévention du VIH, et l'accès aux services est limité.

5. Les enfants sont toujours recrutés et utilisés dans les conflits armés. Le Conseil de sécurité des Nations Unies a classé les Philippines comme prioritaires pour la mise en œuvre du mécanisme de surveillance et de communication de l'information sur les violations graves des droits de l'enfant conformément à la

résolution 1612 (2005). Les données sur les enfants vulnérables sont encore incomplètes. Le nombre de familles déplacées s'est élevé à 158 000 au cours du conflit armé qui a eu lieu dans certaines provinces de la Région autonome musulmane de Mindanao en août 2008. Les négociations de paix ont repris depuis lors, et le nombre de familles déplacées est tombé à 35 000 en octobre 2010.

6. Les Philippines sont situées le long de la zone dite de typhons face à l'océan Pacifique à l'intérieur de la ceinture de feu du Pacifique, et subissent de plein fouet les effets des changements climatiques. Cette vulnérabilité est renforcée par une implantation incontrôlée de la population dans des zones sujettes à des catastrophes naturelles, ainsi que par des taux de pauvreté élevés, un manque de respect des règles de construction et la dégradation des forêts et des ressources côtières, parmi d'autres facteurs. En 2009, les typhons Ondoy et Pepeng ont touché 9,3 millions de personnes, entraînant des pertes estimées à 27 % du PIB.

7. La Constitution et le code 1991 de l'administration locale prévoient un système d'administration locale décentralisé composé de provinces, de villes, de municipalités et de *barangays*. Celui-ci propose un mécanisme institutionnel efficace visant à fournir des services sociaux et à combattre les inégalités. L'environnement politique est susceptible de subir les influences de la société civile, qui est représentée par un mélange d'organisations non gouvernementales, dont des institutions religieuses. Le secteur privé est solide, et la responsabilité sociale et le bénévolat constituent des atouts importants qui pourraient servir à réaliser les droits de l'enfant.

Principaux résultats obtenus et enseignements tirés de la coopération précédente (2005-2011)

Principaux résultats obtenus

8. L'examen à mi-parcours 2007 du programme de pays et une évaluation du programme 2008 menée par le Bureau de la vérification interne des comptes ont mis en lumière le rôle essentiel de l'UNICEF dans la création et le développement de réseaux et de coalitions pour les droits des enfants aux Philippines. L'évaluation a reconnu la capacité de l'UNICEF en termes de mobilisation, son sens aigu de la planification locale et de la préparation du budget, et son engagement habile dans les processus législatifs. Une évaluation du programme de pays achevée en 2010 a confirmé que les objectifs contenus dans le programme correspondaient aux besoins et aux priorités des Philippines et que l'UNICEF avait fait des contributions importantes à l'amélioration des capacités du Gouvernement à mettre en œuvre la Convention des droits de l'enfant.

9. Sur les fronts législatif et politique, l'évaluation du programme a relevé que l'UNICEF reçoit d'importantes contributions en échange d'un soutien essentiel et rapide sur les plans technique, juridique, financier et pour la mobilisation. La loi sur la pornographie impliquant des enfants a été promulguée en 2009, et d'autres lois – dont celles sur les enfants dans les conflits armés, sur la majorité sexuelle et les peines corporelles – ont été votées au Congrès. L'adoption de la loi sur la justice pour les mineurs et la protection des mineurs (2006), la mise en œuvre de règlements et de règles sur les consignes nationales portant sur la commercialisation des substituts du lait maternel (2007) et la loi encourageant l'allaitement maternel (2010) semblent avoir eu un effet multiplicateur.

10. L'évaluation a également mis en lumière la contribution du programme d'éducation à l'accès aux services du programme « Soins et développement de la petite enfance », avec l'appui du programme d'assistance internationale australien (AusAid). Celle-ci a également souligné l'augmentation du pourcentage d'enfants âgés de 3 à 5 ans qui reçoivent les services du programme Soins et développement de la petite enfance, qui est passé de 30 % en 2004 à 56 % en 2009. Ce programme comprend un soutien aux politiques nationales, aux normes, matériels pédagogiques et plan nationaux visant à améliorer les services de développement de la petite enfance et à institutionnaliser et développer le programme Soins et développement de la petite enfance grâce à des modèles innovants.

Enseignements tirés de l'expérience

11. L'examen à mi-parcours a indiqué que l'approche multisectorielle et intégrée du programme de pays était un concept riche mais globalement complexe, notamment pour ce qui est du cadre des résultats, et qu'elle était faussée par l'absence de données fiables. Cette constatation a permis de miser essentiellement sur des stratégies au niveau du secteur au détriment de la réalisation complète de synergies intersectorielles. L'UNICEF avait été engagé à clarifier son rôle afin d'optimiser ses avantages comparés et son utilisation des ressources. Ce nouveau programme de pays repose sur une analyse solide de la vulnérabilité et une lecture des résultats souhaités qui favorise l'intégration et la cohésion.

12. En 2010, l'UNICEF a montré qu'il fallait prendre davantage en compte les risques pour les enfants découlant des disparités nationales, des changements climatiques et d'une incidence plus élevée des catastrophes naturelles et des conflits. L'UNICEF avait été encouragé à mettre en place des réponses spécifiques aux vulnérabilités des enfants par région et par niveau de revenus. L'élaboration d'un résultat spécifique visant à améliorer la sécurité humaine et à atténuer les risques a permis de répondre à cette situation.

13. L'évaluation du programme de pays en 2010 a souligné que nombre de parties prenantes et de partenaires avaient apprécié la portée de l'engagement de l'UNICEF en faveur des enfants, mais elle l'a encouragé, afin d'être plus pertinent, à porter son attention sur un nombre plus restreint de rôles, de secteurs, d'activités, de zones géographiques et de partenaires. Compte tenu de cette tendance, le nouveau programme de pays définit clairement la portée de son engagement grâce à des indicateurs de référence, en classant les risques par région et l'affectation de ressources basée sur les faits. Par exemple, l'UNICEF opérera dans le secteur de la santé exclusivement dans des régions où la couverture d'accoucheuses qualifiées est inférieure à 50 %.

Le programme de pays, 2012-2016

Tableau budgétaire récapitulatif

(En milliers de dollars des États-Unis)

| <i>Programme</i> | <i>Autres ressources</i> | <i>Ressources ordinaires</i> | Total |
|--|------------------------------|----------------------------------|---------------|
| Objectifs du Millénaire pour le développement atteints dans l'équité | 40 700 | 6310 | 47 010 |
| Politique sociale et réduction des risques | 24 200 | 2675 | 26 875 |
| Coûts intersectoriels | 5100 | 6510 | 10 610 |
| Total | 70 000 | 15 495 | 85 495 |

Processus de préparation du programme de pays

14. En août 2008, le Gouvernement a suggéré de repousser la date du début du programme de pays et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) portant sur la période 2012-2018, pour s'aligner sur le prochain plan de développement du Gouvernement (plan de développement des Philippines, 2011-2016). La préparation du nouveau programme a commencé avec la mise en œuvre des recommandations visant à rationaliser le programme suite à l'examen à mi-parcours, suivi de discussions qui se sont tenues au niveau de la province de mars à octobre 2008. Les débats sur le programme ont également eu lieu pendant l'évaluation de l'exécution des programmes de 2008.

15. Celles-ci ont été suivies par une évaluation externe des programmes de pays présents et passés, achevée en 2010. Les temps forts dans la planification du nouveau programme étaient une réunion consultative de réflexion stratégique (avril 2010) et une réunion stratégique (octobre 2010) en partenariat avec l'Autorité nationale de développement économique. Ceux-ci ont été provoqués par les résultats d'un audit participatif sur l'égalité des sexes qui s'est achevé en avril 2010. En février 2011, un projet final du document de programme de pays a été présenté au Comité directeur national. Le programme de pays a été présenté au Comité directeur national. Ce dernier a été élaboré en collaboration avec le PNUAD et les nouveaux programmes du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Programme alimentaire mondial.

Résultats et stratégies du programme et de ses composantes

16. Le programme de pays contribuera à la réalisation progressive des droits de l'enfant conformément aux priorités du Gouvernement visant à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. La composante 1 porte sur les services et les systèmes (« en aval ») pour combattre les inégalités et par conséquent contribuer à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement d'ici 2015. La composante 2 porte sur les initiatives de politiques (« en amont ») afin de mettre en place une sécurité humaine améliorée et un cadre de politique sociale d'ici 2016 afin d'atténuer les risques qui découlent des inégalités, des conflits et des catastrophes naturelles.

17. Les efforts de l'UNICEF porteront sur un sous-ensemble de régions géographiques vulnérables recensées par le Gouvernement dans le plan de développement des Philippines comme les régions présentant les plus grandes inégalités. Afin de veiller à ce que les interventions soient durables et renforcées, l'UNICEF collaborera essentiellement avec des institutions du secteur public (administrations locales) qui seront les acteurs principaux de la fourniture de services et de renforcement de systèmes. Le niveau d'engagement avec les institutions gouvernementales prendront également en compte les capacités, les économies d'échelle et les problèmes de secteurs. Les enseignements tirés de cette approche seront utilisés pour le développement des politiques en vue de combattre des risques spécifiques et de favoriser une mise en œuvre sur l'ensemble du pays.

18. Dans le contexte d'un investissement limité dans les secteurs sociaux, et guidé par une démarche axée sur les droits de l'homme, l'UNICEF mobilisera et réunira des ressources pour les enfants et fera la promotion d'un usage efficace de ces ressources par les administrations locales. Les populations vulnérables feront l'objet d'une attention particulière, et l'UNICEF collaborera étroitement avec le programme de transfert monétaire assorti de conditions instauré par le Gouvernement. Des mesures d'incitation seront créées pour que les administrations locales puissent favoriser l'investissement en améliorant les réalisations dans le domaine social. Celles-ci recevront des subventions afin d'investir dans les bonnes performances (constatées grâce au suivi au niveau local).

19. Les politiques, les relations avec le public et la gestion des connaissances vont former une base commune d'efforts en vue d'améliorer la sécurité humaine et de développer des partenariats stratégiques pour les enfants. Cette approche se fera en deux temps. Tout d'abord, l'UNICEF construira et renforcera des partenariats, plaidera en faveur de la réduction des inégalités, œuvrera pour la paix et renforcera la préparation aux catastrophes. Ensuite, dans le cadre de la coopération Sud-Sud, l'UNICEF prendra l'initiative en mettant en avant des pratiques éprouvées pour défendre les droits des enfants et pour développer des programmes et des politiques basées sur les faits. Cette démarche sera entreprise en collaboration avec les autres organismes des Nations Unies dans le cadre du PNUAD.

20. La communication au service du développement viendra compléter les activités de sensibilisation destinée à encourager les comportements positifs au sein de la communauté. De nombreux canaux de communication seront utilisés pour cibler des pratiques importantes en matière de soin comme l'allaitement exclusif et les compléments en micronutriments. Des efforts seront entrepris au niveau de la communauté afin de sensibiliser la population au VIH et au sida chez les jeunes à haut risque, et à la protection des enfants, face à des problèmes tels que la violence et les abus. La capacité de réduction des risques sera renforcée en collaboration avec des partenaires afin de former les communautés à la préparation aux situations d'urgence.

Lien avec les priorités nationales et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement

21. Le programme de pays est parfaitement aligné sur le Plan de développement des Philippines et les politiques sectorielles pertinentes. Des initiatives relatives à l'éducation contribueront au plan d'action mondial concernant l'éducation pour tous

d'ici à 2015 et au plan de réforme du secteur de l'éducation de base. En ce qui concerne le secteur de la santé, les interventions se feront toutes conformément au programme de santé du Président Aquino, aux objectifs nationaux pour la santé (2012-2016) et au Plan d'action à moyen-terme sur la nutrition pour les Philippines. Le Programme global de protection de l'enfance et les plans nationaux qui s'y rapportent constitueront la toile de fond pour la protection de l'enfance

22. La composante du programme de consolidation de la paix est alignée sur le projet « Promouvoir la paix » en vue de renforcer la fourniture de services sociaux dans des zones sujettes aux conflits. Les « Consignes pour l'intégration de mesures de réduction des risques en cas de catastrophe dans les activités de développement aux niveaux régional et local » et le Cadre national sur les changements climatiques serviront de trame aux activités de réduction des effets des catastrophes.

23. Le PNUAD a quatre objectifs, et l'UNICEF contribuera directement à trois d'entre eux : d'ici à 2018 a) les pauvres et le groupe vulnérable auront un accès élargi à des services sociaux de qualité; b) un plus grand nombre de citoyens, notamment les pauvres et les plus démunis, seront autorisés à exercer leurs droits et à participer à des processus de gouvernance qui favorisent le développement, la paix, la justice, l'égalité, l'intégrité, la responsabilité et l'inclusivité; et c) les communautés vulnérables et les écosystèmes naturels seront à l'épreuve des menaces, des bouleversements, des catastrophes et des changements climatiques.

Lien avec les priorités internationales

24. Le programme appuie la Déclaration du Millénaire et les objectifs du Millénaire pour le développement. Celui-ci répondra aux observations finales du Comité des droits de l'enfant et au contenu des deux protocoles facultatifs à la Convention relative aux droits de l'enfant, ainsi qu'à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Le programme continuera d'appuyer le mécanisme de surveillance et de communication de l'information sur les violations graves des droits de l'enfant dans des situations de conflit armé, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité 1539 et 1612, et aux Principes de Paris relatifs aux enfants associés aux forces armées ou aux groupes armés. Le programme soutient le Gouvernement pour ce qui est du suivi de la performance de ces mécanismes.

Composantes du programme

25. **Objectifs du Millénaire pour le développement atteints en matière d'égalité.** Cette composante s'attache à mieux cibler les ressources publiques dans des administrations locales vulnérables sélectionnées, au moyen de trois résultats principaux. Le premier résultat vise à améliorer l'accès à des services de prévention à grande visibilité, et à des interventions sur le changement de comportement dans des administrations locales vulnérables et pauvres qui ont un taux élevé de mortalité infantile et de prévalence du VIH. Ce programme s'attachera à améliorer l'accès à des accoucheuses qualifiées dans sept régions caractérisées par des taux faibles de couverture et une prévalence élevée d'insuffisance pondérale, et à réduire la mortalité juvénile, améliorer l'état nutritionnel et élargir l'accès à des aliments

fortifiés. Ce dernier visera également à élargir l'accès à du sel suffisamment iodé pour 90 % des foyers dans les administrations locales les plus pauvres.

26. Le programme visera à améliorer les connaissances de la population sur l'immunisation, le déparasitage et l'allaitement exclusif, à améliorer les capacités du Gouvernement à trouver des services d'achats, à renforcer les cadres politiques et de programmation relatifs à l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant, l'iodation universelle du sel, la prise en charge par la collectivité de la malnutrition aiguë et l'enrichissement des aliments, à améliorer l'accès à l'approvisionnement en eau salubre et à des services sanitaires de base et à améliorer le comportement à l'égard de l'hygiène, à cibler les municipalités où la couverture en assainissement est inférieure à 45 %, et à renforcer les capacités des organismes du Gouvernement national et de trois administrations locales de mettre en œuvre et superviser les activités de prévention du VIH pour les enfants, les jeunes et les femmes les plus à risque.

27. L'UNICEF collaborera sur cette composante à la fois avec ses partenaires internationaux (le Ministère du développement international du Royaume-Uni, l'Agence des États-Unis pour le développement international, AusAid, l'Union européenne, le PNUAD, l'Organisation mondiale de la Santé, le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA et l'Alliance mondiale pour l'amélioration de la nutrition), et ses partenaires nationaux (Ministères de la santé, de l'éducation, de l'intérieur et les gouvernements locaux; le Conseil national philippin sur le sida; les organisations non gouvernementales; le secteur privé; et les jeunes).

28. Le deuxième résultat vise à élargir l'accès au programme « Soins et développement de la petite enfance » et à l'éducation primaire dans les 15 administrations locales les plus vulnérables. Le programme privilégiera l'égalité des sexes, l'adaptation des directives pour la législation nationale et des allocations budgétaires plus élevées. Les enfants âgés de 3 à 11 ans recevront une attention particulière, et l'accent portera sur l'amélioration du programme « Soins et développement de la petite enfance » et de l'éducation élémentaire de base. Ces interventions devraient augmenter le taux de scolarisation, réduire le taux de décrochage scolaire, et contribuer à une augmentation de 5 % du taux net de scolarisation dans les écoles primaires du pays d'ici 2015.

29. Le programme visera à sensibiliser le plus grand nombre et à développer des plans nationaux et locaux en vue de multiplier les interventions visant à améliorer la préparation à la scolarité, les taux de réussite et les disparités entre les sexes. Celui-ci appuiera les efforts de paix en contribuant à l'éducation pour la paix et en fournissant une assistance technique en vue d'intégrer les madrasas islamiques dans le cadre de réglementation de l'éducation nationale. En partenariat avec le programme « Soins et développement de la petite enfance », l'UNICEF portera également son attention sur la santé et la nutrition, la violence, les pratiques discriminatoires et les bouleversements provoqués par les catastrophes naturelles au sein de l'école. Celle-ci encouragera la participation des enfants, des enseignants et des communautés dans les initiatives d'amélioration de l'apprentissage à l'école, telles que l'adoption de méthodes d'apprentissage adaptées aux enfants.

30. Les partenaires principaux comprennent le Ministère de l'éducation, le Ministère de la protection sociale et du développement, le Conseil de « Soins et développement de la petite enfance » et des administrations locales.

31. L'objectif du troisième résultat de cette composante porte sur l'amélioration des cadres institutionnels nationaux et locaux du secteur public. Il s'agirait d'étendre l'accès à des services de protection de l'enfance coordonnés en faveur des enfants les plus vulnérables dans au moins cinq administrations locales défavorisées. Ce résultat devrait avoir pour effet d'améliorer les cadres institutionnels nationaux en matière de politiques et de législation. Ceux-ci devraient à leur tour permettre au Gouvernement de veiller à ce que le système de protection de l'enfance soit un service public qui fonctionne correctement, et d'améliorer l'accès aux services de protection de l'enfance dans cinq administrations locales défavorisées.

32. L'UNICEF contribuera à apporter des conseils techniques de qualité sur les cadres directeurs, législatifs et institutionnels aux organisations du secteur public afin qu'elles aient les capacités d'établir un service national de protection de l'enfance. Un appui sera fourni en vue de promulguer des lois et d'améliorer les services en renforçant les capacités et les responsabilités des professionnels du secteur public et des administrations locales, notamment dans des zones à haut risque ciblées au moyen du programme « Soins et développement de la petite enfance ».

33. Parmi ses partenaires figurent le Conseil pour le bien-être des enfants, les Ministères de la protection sociale et du développement, de la justice, de l'intérieur et les autorités locales, et de l'éducation, la police nationale des Philippines, le PNUAD, pour les questions relatives à la violence sexiste; l'Organisation mondiale de la Santé pour les questions relatives à la violence à l'encontre des enfants; et l'Organisation internationale du Travail pour les questions relatives au travail des enfants.

34. **Politique sociale et réduction des risques.** Cette composante porte sur l'amélioration de la sécurité des personnes et sur l'obtention de ressources au moyen d'une analyse stratégique, d'activités de mobilisation et de partenariats. L'objectif principal porte sur la contribution aux initiatives du Gouvernement afin de réduire les risques découlant des inégalités, des disparités, des conflits et des catastrophes naturelles, dans trois domaines d'activité.

35. Le premier résultat de cette composante porte sur le renforcement des connaissances, des données et de l'analyse des politiques afin de formuler des principes directeurs du secteur social national axés sur l'égalité, des plans de protection sociale (par exemple le programme « Soins et développement de la petite enfance ») et des budgets en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Le programme appuiera la stratégie du Gouvernement qui consiste à mettre en avant l'égalité dans le programme du développement au moyen de mesures d'incitation et de mécanismes basés sur les performances (notamment des subventions basées sur les résultats sociaux améliorés) pour les administrations locales les plus défavorisées. Il s'agira également de faire en sorte que les droits des enfants et l'égalité des sexes soient considérés comme des priorités, de même que les allocations fiscales, dans les politiques nationales et locales, les programmes de réduction de la pauvreté et de protection sociale. Il s'emploiera à intégrer les indicateurs des droits de l'enfant dans des rapports du gouvernement provincial et de la ville dans des administrations locales ciblées. Cette démarche sera accomplie en partenariat avec le Programme national économique de développement et ses centres régionaux de planification, le Ministère du budget et de la gestion, le

Ministère de la protection sociale et du développement, et l'intérêt public et les institutions politiques.

36. Le deuxième résultat vise à faire progresser la paix en fournissant une assistance technique et autre afin d'améliorer la fourniture de services sociaux, la collecte et l'utilisation de données. L'analyse du conflit sera améliorée et les initiatives de prévention du conflit et de promotion de la paix seront intégrées dans des plans de développement nationaux et locaux. Ceux-ci porteront sur des plans d'action instaurés par l'UNICEF en vue de démobiliser et intégrer des enfants soldats, ainsi que d'étendre l'accès aux services sociaux de base dans des zones sujettes aux conflits. L'UNICEF collaborera étroitement avec le programme de transfert monétaire assorti de conditions et avec le Bureau du Conseiller du Président sur le processus de paix. Œuvrant conjointement avec le système des Nations Unies, notamment avec l'initiative de l'action pour la paix du PNUD, l'UNICEF va fournir un appui continu au groupe de travail sur le suivi et la communication d'informations sur les violations graves des droits de l'enfant dans les conflits armés. Il s'agira également d'appuyer la mise en œuvre de plans d'action et de stratégies avec les parties étatiques et non étatiques.

37. Le troisième résultat vise à améliorer la capacité des institutions nationales et locales du secteur public à préparer et à atténuer les effets des situations d'urgence et des dangers, en utilisant le principe de la responsabilité sectorielle aligné sur les Devoirs fondamentaux vis-à-vis des enfants dans l'action humanitaire de l'UNICEF. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance œuvrera avec le Conseil national de gestion de la réduction des risques de catastrophes et ses contreparties régionales et locales dans des provinces vulnérables afin d'améliorer les cadres institutionnels nationaux visant à mettre en œuvre la Loi de gestion et de réduction des risques de catastrophe. Ce résultat sera obtenu en intégrant la réduction des risques de catastrophe dans les politiques de développement nationales et locales des administrations locales vulnérables. Il contribuera également à l'amélioration de la mise en œuvre du programme de gestion des catastrophes en renforçant la capacité de l'équipe du bureau de gestion et de réduction des risques de catastrophe. Cet effort encouragera les bureaux locaux et les partenariats à sensibiliser la population dans les écoles et les communautés sujettes aux catastrophes.

38. **Coûts intersectoriels.** Cette composante, qui contribue à la réalisation d'autres résultats, comprend les activités de sensibilisation, la mobilisation de ressources, les partenariats et la coordination de programmes, ainsi que le suivi et l'évaluation. Les activités d'information vont s'appuyer sur la vitalité de la société civile et des médias aux Philippines afin de garantir une large participation dans les processus de changement social. La mobilisation va s'appuyer sur la croissance du bénévolat et sur la responsabilité sociale des entreprises, concentrant son attention sur les relations à long-terme avec les personnes, les sociétés et le secteur public afin d'investir dans les enfants et de soutenir leur cause. L'UNICEF continuera à lever des fonds pour les situations d'urgence au moyen d'appels d'urgence.

39. On s'attend à ce que les rapports des médias et la sensibilisation du public persuadent les décideurs à agir en vue d'accélérer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans un souci d'équité. Grâce à la mobilisation des ressources et des partenariats, 5 millions de dollars des États-Unis devraient être réunis pour appuyer le budget de programme de pays, et au moins deux partenariats du secteur privé devraient être mis en place. L'UNICEF devra également soutenir

une planification, coordination et mise en œuvre renforcées pour appuyer les résultats des programmes conformément aux priorités du Gouvernement.

Principaux partenariats

40. Afin de s'attaquer aux domaines d'action où les objectifs du Millénaire pour le développement ont accumulé du retard, le programme va intensifier des partenariats avec des organes gouvernementaux et des entités de planification régionale, notamment celles qui sont basées dans la Région autonome musulmane de Mindanao, l'Autorité pour le développement de Mindanao et autres organes de coordination, ainsi que la Banque asiatique de développement, la Banque mondiale, les donateurs bilatéraux, les institutions académiques, les gouvernements locaux et le secteur privé. L'UNICEF continuera à collaborer avec le Ministère des affaires étrangères. Au sein du cadre du PNUAD, l'UNICEF travaillera avec d'autres organismes des Nations Unies afin d'obtenir des ressources pour les enfants.

Contrôle, évaluation et gestion des programmes

41. Un comité directeur national comprenant des organismes publics, des organisations non gouvernementales et des représentants des donateurs, coordonnera le programme de pays. Un comité exécutif plus restreint, co-présidé par l'Autorité nationale de développement économique et le Conseil national du bien-être des enfants/Ministère de la protection sociale et du développement, s'exprimera sur les questions opérationnelles et administratives aux niveaux régional et local. Il prévoira également les réunions du Comité directeur national. Un examen à mi-parcours est prévu pour 2014, quand la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement sera étudiée. En 2016, le programme de pays sera examiné dans une optique d'équité.

42. Un suivi stratégique axé sur les résultats sera centré sur des indicateurs identifiés au moyen d'une analyse des lacunes et de la vulnérabilité, avec des références et des cibles annuelles. Les rapports sur la base d'indicateurs utiliseront des systèmes nationaux existants si possible, notamment le système de contrôle des objectifs du Millénaire pour le développement, sous la direction du Comité de coordination des statistiques nationales et le l'Autorité nationale de développement économique. Le système de mesure des performances du gouvernement local sous l'égide du Ministère de l'intérieur et des gouvernements locaux servira à la surveillance des performances annuelles, en plus des systèmes d'information utilisés par les départements d'exécution. Afin de mesurer la dimension, « équité », l'UNICEF collaborera avec le Comité de coordination des statistiques nationales et les organismes frères des Nations Unies, ainsi que les centres de recherche et les institutions académiques. Cette coopération portera sur les analyses statistiques, les données de l'enquête et des techniques d'estimation de zones limitées afin de fournir la preuve de l'impact des programmes de réduction de la pauvreté.

43. Des interventions axées sur l'équité seront évaluées afin de rendre compte des efforts de l'UNICEF en vue de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. L'UNICEF collaborera également avec le département de contrôle et d'évaluation de l'Autorité nationale de développement économique afin de renforcer le réseau de contrôle et d'évaluation dans les Philippines et de développer des systèmes et des normes élaborés par le pays. Les politiques et les consignes nationales sur l'évaluation seront également examinées dans le but de garantir une

évaluation systématique des politiques. Les activités de communication avec le public seront également examinées afin de définir l'angle d'attaque de cette importante stratégie.

44. L'UNICEF gardera un bureau dans la Région autonome musulmane de Mindanao en raison des nombreuses vulnérabilités dont y sont victimes les enfants, notamment en matière de développement, de conflit, de catastrophes naturelles et de la pauvreté largement répandue qui touche les enfants.

45. Des conclusions, des bonnes pratiques et des enseignements tirés de l'expérience seront diffusés partout au moyen d'études, d'examens et d'évaluations de programmes relatifs à une approche basée sur l'équité. Un tel partage d'informations jouera un rôle stratégique dans la coopération Sud-Sud et dans des lieux de réunion régionaux et nationaux tels que le Forum du développement des Philippines.
